

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00164

**LEADER - DEMANDE DE SUBVENTION DU PARC DU PILAT POUR LA
CONSTRUCTION D'OFFRES D'ACTIVITES AUTOUR DU TEXTILE ET DE
L'ACCESSOIRE DE MODE DANS LA VALLEE DU DORLAY**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc
JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham
LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves
MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190016410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

LEADER - DEMANDE DE SUBVENTION DU PARC DU PILAT POUR LA CONSTRUCTION D'OFFRES D'ACTIVITES AUTOUR DU TEXTILE ET DE L'ACCESSOIRE DE MODE DANS LA VALLEE DU DORLAY

Le 06 février 2015, la candidature soumise par le Parc Naturel Régional du Pilat pour l'obtention du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour la période 2015-2020 a été retenue. Le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat a pour stratégie le développement économique local en s'appuyant notamment sur les complémentarités des espaces ruraux et urbains. Pour ce faire, le territoire est doté d'une enveloppe de 2,1 M€ du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour accompagner des projets exemplaires publics ou privés.

Par délibération du 16 octobre 2014, Saint-Etienne Métropole s'est associée à cette démarche qui permettra à 16 communes du territoire d'obtenir une aide pour la mise en œuvre d'actions en faveur du développement rural.

Les 16 communes concernées sont :

- 8 communes du territoire du Parc sur le secteur Gier (Châteauneuf, Doizieux, Farnay, La Valla-en-Gier, La Terrasse/Dorlay, Pavezin, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Paul-en-Jarez) et Rochetaillée ;
- 8 villes-portes limitrophes du Parc (Firminy, La Grand-Croix, la Ricamarie, Le Chambon-Feuergrolles, L'Horme, Lorette, Rive-de-Gier, Saint-Chamond).

Saint-Etienne Métropole s'est engagée à participer techniquement et financièrement au programme d'actions issu de cette démarche. La participation financière de Saint-Etienne Métropole est de 30 000 € /an sur 6 ans de mi-2016 à mi-2022 (18 000 € en fonctionnement et 12 000 € en investissement).

Dans le cadre de son programme de valorisation du patrimoine textile et de la démarche Leader Pilat 2014-2020, le Parc du Pilat a initié, en 2014, une série d'ateliers participatifs ouverts aux acteurs locaux des communes de Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez qui constituent les trois communes de la vallée du Dorlay (vallée historiquement très marquée par l'industrie de la tresse et du lacet). A l'issue de ces travaux, il a été proposé d'élaborer une offre territoriale d'accueil d'entreprises dans chacune des trois communes de la vallée du Dorlay.

En 2016, une première étape de travail a consisté à concevoir, éditer et diffuser des supports de communication mais aussi à détecter et à accompagner d'éventuels porteurs de projets. Une dynamique territoriale s'est donc créée autour du projet intitulé « les nouveaux Ateliers textile du Dorlay » pour construire une offre d'activités autour du textile et de l'accessoire de mode. Saint-Etienne Métropole a participé financièrement à hauteur de 5 000 € en complément du dispositif Leader à cette première phase qui a permis d'identifier des porteurs de projets. Aujourd'hui, 4 candidats ont un projet d'installation sur la vallée du Dorlay en 2019 et 4 autres sont intéressés par la démarche.

Lors de cette première étape, il a été constaté qu'au-delà de la rémunération, l'activité des professionnels de métier d'art est fortement corrélée à la capacité commerciale des artisans à capter leur clientèle pour des productions qui peuvent être considérées comme du "superflu".

Sur la base de ce constat, une seconde étape de travail est proposée par le Parc Naturel Régional du Pilat en tant que maître d'ouvrage. L'enjeu est d'accompagner ces professionnels pour qu'ils vivent honorablement de leur métier et de créer des conditions favorables à l'installation et à l'activité des entreprises par un accompagnement individuel et collectif.

Pour cela, le Parc du Pilat sollicite une participation financière de Saint-Etienne Métropole sur une opération intitulée « sélection et accompagnement des professionnels de métiers d'art dans le cadre du projet des Nouveaux Ateliers du Dorlay ».

Les objectifs sont :

- d'accompagner individuellement 30 professionnels ou porteurs de projets à l'installation sur la vallée du Dorlay ; parmi eux 10 bénéficieront d'un accompagnement plus pointu par un prestataire extérieur ;
- de promouvoir le projet « les nouveaux Ateliers du Dorlay » dans les réseaux locaux et régionaux dédiés au textile, à l'accessoire de mode et aux métiers d'Art ;
- de travailler sur la mutualisation d'outils innovants de commercialisation notamment en lien avec l'agence régionale pour le développement des Métiers d'Art.

Cette action est en cohérence avec le projet d'agglomération de Saint-Etienne Métropole puisqu'elle vise à la création d'activités nouvelles et d'emplois sur le territoire. L'ensemble des actions se situeront sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et s'étaleraient de février 2019 à avril 2020.

La demande de subvention porte sur :

- l'animation de la démarche (accompagnement individuel des porteurs de projets (objectif une trentaine), recherche d'autres candidats, accompagnement des propriétaires fonciers, travail de structuration du réseau, l'animation de la démarche et notamment du collectif dédié...) par le chargé de mission du Parc (1/3 du budget) ;
- une prestation extérieure pour l'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets complémentaire à celle du Parc (2/3 du budget).

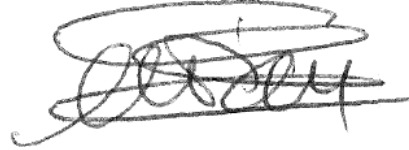
Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 33 360 € TTC et le Parc du Pilat sollicite Saint-Etienne Métropole pour un montant de 10 000 € (30 %). La DIRECCTE interviendrait également à hauteur de 16 680 € (50 %). Le reste sera à la charge du Parc du Pilat (20%).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 10 000 € au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Pilat pour l'opération « Les Nouveaux Ateliers du Dorlay »,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention dont un exemplaire est joint au présent dossier,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – destination LEADER de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU